



**SÉANCE DU 19 MARS 2013**



**COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 13 mars 2013 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 19 mars 2013, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

Mme BALANCHE a été désignée en qualité de secrétaire.

### **DELEGATIONS DE VOTE**

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BOURANDY, adjointe, Mme GAUTHIER, Mme GASTALDIN, M. FORST, Mme NAJIM, M. BOULESTEIX, M. GOURINAT, M. CLÉREMBAUX, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom à M. RODET, M. BARRET, M. DAULIAC, M. MOWENDABEKA, M. ALMOSTER, Mme BEAUBATIE, M. GEUTIER, Mme LAURIÈRE.

M. LANFRANCA a quitté la séance à partir du dossier n° 27 (Maison du Limousin – Convention et participation 2013) et a donné pouvoir à M. SOUFFRON.

**COMMUNICATION – MONSIEUR JOSE GIMENEZ – RENOUELEMENT  
D'AGREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN CENTRE VHU SITUE A  
LIMOGES, LIEUDIT « LES FAYANNEAUX »**

Par arrêté en date du 25 janvier 2013, M. le Préfet de la Haute-Vienne a renouvelé l'agrément accordé à M. GIMENEZ pour l'exploitation d'une installation de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage au lieudit « Les Fayanneaux ».

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

**BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL -  
BUDGETS ANNEXES - APPROBATION**

---

**BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS  
ANNEXES - TRANSPORTS SCOLAIRES - GOLF MUNICIPAL - APPROBATION**

---

Le Conseil municipal :

- 1) - adopte, par chapitres et par fonctions, le budget primitif 2013 concernant le budget principal, qui s'élève, tous mouvements confondus, à 269.531.165 €, dont 170.275.150 € pour la section de fonctionnement et 99.256.015 € pour la section d'investissement,  
- vote les taux d'imposition de la fiscalité locale communale pour 2013, ainsi qu'il suit :
  - taxe d'habitation..... 18,46 %,
  - foncier bâti..... 17,74 %,
  - foncier non bâti..... 57,08 %,
  
- 2) - adopte, par chapitres et par fonctions, le budget primitif 2013 des Transports Scolaires. Ce budget annexe, qui ne comporte que des charges et des produits d'exploitation, s'établit, en dépenses et en recettes à 263.250 €,
  
- 3) - adopte, par chapitres et par fonctions, le budget primitif du Golf municipal de Saint-Lazare, qui s'élève globalement à 572.050 € dont 549.550 € pour la section d'exploitation et 22.500 € pour la section d'investissement.

Les documents budgétaires sont consultables auprès des services financiers.

**ADOPTÉ**

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Rémy VIROULAUD

## **BUDGET EAU VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - BUDGET PRIMITIF 2013**

---

Le Conseil municipal adopte, par chapitres et par fonctions, le budget primitif 2013 du service de l'Eau.

La section d'exploitation s'élève à 13.082.150 €.

Le produit issu de la vente de l'eau est estimé à 10,2 M€, soit 77 % des recettes d'exploitation. La collecte des redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau constitue également un poste de recettes significatif (2,07 M€).

La section d'investissement s'équilibre à 13.912.795 €, dont 2.600.000 € de travaux.

Les principales opérations prévues concernent la réhabilitation de réseaux anciens, la création d'une rétention des eaux pluviales à la station de La Bastide, des interventions sur les barrages de Gouillet, du Mazeaud et de la Crouzille, ainsi que la réhabilitation du réservoir de Peyrilhac.

### **ADOPTÉ**

#### **Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Rémy VIROULAUD

**BUDGET LABORATOIRE REGIONAL DE CONTROLE DES EAUX VILLE DE  
LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - BUDGET  
PRIMITIF 2013**

---

Le Conseil municipal adopte, par chapitres et par fonctions, le budget primitif 2013 du Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville.

La section d'exploitation s'élève à 1.693.652 €.

Les recettes d'exploitation équilibrent les dépenses.

La section d'investissement s'établit à 249.325 €.

Les dépenses d'investissement prévoient principalement le remplacement de matériel d'analyse ainsi que divers travaux de réfection et d'amélioration du bâtiment.

**ADOPTÉ**

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés:**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Rémy VIROULAUD

**BUDGETS POMPES FUNEBRES ET CREMATORIUM VILLE DE LIMOGES -  
SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - BUDGETS PRIMITIFS  
2013**

---

Le Conseil municipal adopte, par chapitres et par fonctions, les budgets primitifs 2013 du service des Pompes Funèbres et du Crématorium.

■ Pompes Funèbres

La section d'exploitation s'élève à 2.029.800 €.

Les charges d'exploitation sont en baisse de -0,83 %.

Les recettes comprennent les facturations des prestations de service ainsi que des produits financiers.

■ Crématorium

La section d'exploitation s'élève à 512.000 €.

Les dépenses d'exploitation, qui prennent notamment en compte l'augmentation du coût des fournitures, progressent de 8,94 %.

La section d'investissement s'équilibre à 29.910 €.

**ADOPTÉ**

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Rémy VIROULAUD

## **EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE**

---

### **OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE - ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS SITUES RESIDENCE DE L'ESCALE, 31 AVENUE GEORGES ET VALENTIN LEMOINE A LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 581 278 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - GARANTIE DE LA VILLE**

---

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 581.278 € que l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 8 logements Résidence de l'Escale 31, avenue Georges et Valentin Lemoine.

Il s'agit d'un prêt PLUS de 418.544 € et d'un prêt PLUS Foncier de 162.734 € consentis pour des durées respectives de 40 ans et 50 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SAS LIMOGES BIOMASSE ENERGIE - FINANCEMENT D'UNE CENTRALE DE  
COGENERATION ISSUE DE BIOMASSE - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 14 284  
576 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

---

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville à hauteur de 50 % (soit 7.142.288 €), pour le remboursement d'un prêt PRUMI de 14.284.576 € que la SAS Limoges Biomasse Energie envisage de contracter, pour une durée de 18 ans, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction d'une centrale de cogénération issue de biomasse rue Jules Ladoumègue,
- retire la délibération du 5 février 2013 relative à cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# **BUDGET PRIMITIF 2013 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - CONVENTION**

---

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

---

Le Conseil municipal attribue diverses subventions de fonctionnement, d'équipement ou à caractère exceptionnel à des associations qui en ont fait la demande dans le cadre du Budget Primitif 2013.

Le détail des subventions est consultable au Secrétariat du Conseil municipal.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **N'ont pas participé au vote:**

Mme Sylvie DESPROGES-PEYROUX

M. Laurent DEBRACH

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Claude BOURDEAU

Mme Bernadette TROUBAT

Mme Josette BALANCHE

concernant l'attribution de  
subventions aux associations  
dont ils sont membres du bureau,  
du conseil d'administration ou du  
comité directeur

**SOCIETE DE PROTECTION DES ANIMAUX DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-  
VIENNE - SUBVENTION 2013**

---

Depuis 2004, la Ville attribue une subvention annuelle à la Société de Protection des Animaux de Limoges et de la Haute-Vienne pour le gardiennage de son refuge.

Pour l'année 2013, le Conseil municipal :

- décide d'attribuer, à ce titre, une aide financière de 26.400 € à la Société de Protection des Animaux de Limoges et de la Haute-Vienne,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## MESURES DE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2013/2014

---

Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale vient de faire connaître les mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée, qui prévoient :

- l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Joliot-Curie ainsi qu'à l'école élémentaire Edouard Herriot,
- l'ouverture d'une classe dans le cadre du dispositif d'accueil des élèves de moins de trois ans à l'école maternelle Cognac,
- l'ouverture d'un poste au groupe scolaire Victor Hugo, dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes », visant à permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, afin de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves dans le cadre des apprentissages fondamentaux.

Le Conseil municipal attire l'attention de Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale sur les points suivants :

- les effectifs des écoles de Limoges, qui sont, dans l'ensemble, au moins stabilisés. Cependant, malgré la création de 13 postes en Haute-Vienne, ces mesures atténueront difficilement les effets des cartes scolaires précédentes et certaines écoles devront encore faire face à des classes surchargées : en maternelle, notamment dans le secteur centre-ville/Aristide Briand ; en élémentaire, plusieurs écoles afficheront des effectifs supérieurs à 27 élèves par classe,
- le très faible taux d'encadrement en Haute-Vienne, qui sera de 4,95 enseignants pour 100 élèves à la rentrée 2013, alors qu'il sera de 5,18 au niveau national, ce qui place la Haute-Vienne au rang des 5 derniers départements français.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **INTERCOMMUNALITE - APPROBATION DE DIVERSES DISPOSITIONS**

---

### **EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE PAR INTEGRATION DE LA COMMUNE DE COUZEIX - REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE COUZEIX ET DE LA COMMUNE DE LIMOGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

Par arrêté du 9 janvier 2013, M. le Préfet a procédé à l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par intégration de la commune de Couzeix à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les communes membres de Limoges Métropole doivent, à présent, délibérer, dans un délai de trois mois à compter de la publication de l'arrêté précité, afin de préciser la représentation de la commune de Couzeix, en terme de nombre de délégués au sein du Conseil communautaire.

Le Conseil municipal de la commune de Limoges, conformément aux statuts de Limoges Métropole, se prononce en faveur d'une représentation de la commune de Couzeix par deux délégués au sein du Conseil communautaire. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le nombre de délégués de la Ville de Limoges, égal au total des délégués des autres communes membres, sera donc porté à 27 au lieu de 25 actuellement, soit un effectif total de 54 délégués.

#### **ADOPTÉ**

##### **Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Rémy VIROULAUD

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE -  
COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES LE  
RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2014**

En application de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres d'une Communauté d'agglomération doivent désormais délibérer, six mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux, afin d'indiquer quelle sera la composition du Conseil communautaire à compter de ce renouvellement. Sur la base de ces délibérations, le Préfet prendra un arrêté constatant cette composition, au plus tard le 30 septembre 2013.

Les communes peuvent ainsi acter, par délibérations concordantes à la majorité qualifiée, la composition qu'elles auront librement choisie pour le Conseil communautaire, s'agissant du nombre de délégués attribués à chaque commune, à la condition que ce nombre, ainsi que la répartition des sièges, soient établis dans le respect des obligations fixées par la loi.

Les statuts actuels de Limoges Métropole prévoyant une représentation des communes conforme auxdites obligations, le Conseil municipal de la commune de Limoges se prononce en faveur du maintien, après le renouvellement des conseils municipaux en 2014, de la composition du Conseil communautaire, définie comme suit :

Communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants	Aureil, Boisseuil, Bonnac la Côte, Eyjeaux, Le Vigen, Peyrilhac, Saint-Gence, Saint Just le Martel, Solignac, Veyrac	1 délégué
Communes dont la population est comprise entre 3 501 et 9 000 habitants	Condat, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais sur Vienne, Rilhac, Verneuil	2 délégués
Communes dont la population est supérieure à 9 001 habitants	Panazol	3 délégués
Ville de Limoges	Le nombre de délégués est égal au total des délégués des autres communes	27 délégués
<b>Effectif total</b>		<b>54 délégués</b>

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Rémy VIROULAUD

# **RESEAU UNIC - PROJET EUROPEEN DE PROMOTION DU TOURISME DURABLE CERA-DEST - CREATION DU SITE INTERNET "ROUTE EUROPEENNE DE LA CERAMIQUE"**

---

## **PROJET EUROPEEN DE PROMOTION DU TOURISME DURABLE CERA-DEST - PLAN DE FINANCEMENT**

---

Le projet CERA-DEST, qui a pour objectif le développement d'une offre touristique durable et compétitive autour de la céramique, permettant de renforcer l'attractivité des destinations « céramiques », a été retenu par la Commission européenne, suite à un appel à projets visant à soutenir les produits touristiques thématiques comme moyen de renforcer la compétitivité et la durabilité du tourisme européen.

Ce projet, qui associe la Ville de Limoges, en qualité de chef de file, les villes de Stoke-on-Trent, Delft, Faenza et le Musée Porzellanikon de Selb, membres du réseau UNIC, la Ville d'Höhr-Grenzhausen et l'entreprise Anderen, basée à Stock-on-Trent, sera développé autour des axes suivants :

- la production d'un plan européen de management du tourisme durable dans les destinations céramiques et de plans locaux pour chaque territoire,
- la réalisation d'un site internet consacré à la «Route européenne de la céramique»,
- la création d'offres touristiques sous forme de séjours reliant plusieurs destinations céramiques, ciblant plus particulièrement les jeunes et la clientèle asiatique,
- l'édition d'un guide des bonnes pratiques en matière de tourisme durable.

Le coût total de ces actions est évalué à 274.589 € sur 18 mois, dont 75 % seraient remboursés par des fonds européens. Après déduction des contributions de l'Europe et des différents partenaires, le solde à la charge de la Ville de Limoges s'élèverait à 16.569 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la participation de la Ville au projet CERA-DEST,
- autorise le Maire à solliciter les subventions européennes correspondantes et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CREATION DU SITE INTERNET DE LA "ROUTE EUROPEENNE DE LA CERAMIQUE" - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES - ASSOCIATION UNIC**

---

Le Conseil de l'Europe a décerné, en mai 2012, le label d'« itinéraire culturel » au projet de « Route européenne de la céramique », piloté par la Ville de Limoges.

Cette reconnaissance permet aux territoires qui en sont membres de bénéficier d'une visibilité accrue sur l'ensemble du territoire européen. Cette visibilité sera, par ailleurs, renforcée par la création d'un site internet, figurant également au programme d'activités du projet européen CERA-DEST auquel la Ville participe et qui bénéficiera, par ailleurs, d'un cofinancement européen à hauteur de 75 %.

L'association UNIC des villes pour l'innovation dans la céramique, qui a vocation à développer, entre ses membres, les coopérations dans les domaines liés à la céramique, y compris en matière de valorisation culturelle et touristique, et à favoriser leur promotion à l'échelle européenne, bénéficiera également de la création de ce site.

Aussi, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec l'association UNIC, en vue de la création du site internet consacré à la « Route européenne de la céramique », confiant à la Ville la gestion de la procédure ainsi que la signature et l'exécution du marché à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## CHARTRE DE COOPERATION INTERURBAINE - ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION METROPOLITAINE

---

Les villes de Limoges, Brive, Tulle, Guéret, Cahors et Périgueux ont signé, le 2 avril 2010, une Charte de Coopération Interurbaine visant à instaurer des actions de coopération, notamment dans les domaines des transports et de la mobilité, dans l'objectif de proposer à leur population et aux acteurs économiques des conditions optimales de déplacement et de développement.

Dans le cadre de ce partenariat, les six villes ont apporté une contribution commune à l'avant-projet de Schéma National des Infrastructures de Transports, demandant l'inscription de projets porteurs d'enjeux pour l'espace ainsi défini.

Dans la continuité de ces actions, le réseau souhaite, à présent, engager une réflexion sur le développement et la structuration de la coopération métropolitaine entre les villes membres. A cet effet, il est envisagé de lancer une étude visant à explorer des axes stratégiques de coopération dans les domaines des Infrastructures, de la Recherche, de l'Enseignement, de la Santé, du Tourisme ou encore des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le plan de financement prévisionnel de cette étude, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de Limoges, est le suivant :

Etat (FNADT)	8 750 €	25 %
Limoges	14 000 €	40 %
Brive	5 075 €	14,5 %
Périgueux	3 150 €	9 %
Cahors	2 240 €	6,4 %
Tulle	1 785 €	5,1 %
<b>Total</b>	<b>35 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal :

- donne son accord au lancement de l'étude précitée,
- valide le plan de financement correspondant,
- autorise le Maire à solliciter la subvention attendue de l'Etat, dans le cadre du Contrat d'agglomération de Limoges et à signer toutes conventions à intervenir ainsi que leurs éventuels avenants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE DE LIMOGES - ANNEE 2013 - AIDES FINANCIERES AU LOGEMENT**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S), conclu pour la période 2007-2009 puis prorogé pour l'année 2010, a été à nouveau prolongé pour la période 2011 à 2014, aux termes d'un avenant dont sont, notamment, signataires la Ville de Limoges, l'État, la Région Limousin et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne. Des demandes de financement ont donc été déposées dans ce cadre par des associations et des organismes porteurs de projets.

Au vu des dossiers inscrits, le montant des opérations figurant au CUCS au titre de l'année 2013 s'élève, hors logement social, à 4 771 285 €.

La Ville participera financièrement à ces opérations à hauteur de 972 145 €.

Les actions portées par le Centre social de La Bastide et relevant directement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale représentent un montant de 621.437 €, dont 340.837 € seront pris en charge par la Ville.

En matière de logement social, un crédit d'un montant total de 202 750 € est prévu en 2013.

Ainsi, la Ville poursuivra son soutien à la construction de logements neufs, par l'attribution, notamment, d'une aide financière à l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole pour les logements bénéficiant de Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI). Cette aide concerne les cités de Beaune les Mines, Saint-Lazare (3<sup>ème</sup> tranche) et Manège de Montrouge.

Pour les logements PLAI prévus dans le cadre de la convention conclue avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, cette aide portera sur les programmes suivants : résidence des Aviateurs, cités Théodore Bac – Charpentier et le Clos Saint-Germain.

Le Conseil municipal :

- 1) décide que la Ville participera financièrement aux opérations 2013, telles qu'elles figurent au tableau ci-annexé,
- 2) décide que le versement des participations interviendra selon les modalités suivantes :
  - s'agissant des participations inférieures ou égales à 7 500 €, le versement interviendra en totalité dès que la délibération du Conseil municipal sera exécutoire, après déduction de l'acompte déjà versé,
  - s'agissant des participations supérieures à 7 500 €, des conventions seront conclues avec les différents organismes ou associations maîtres d'œuvre, fixant les modalités de versement des soldes,
- 3) autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations et organismes concernés.

<b>Structures</b>	<b>Coût prévisionnel des opérations en €</b>	<b>Participation de la Ville en €</b>
<b>Thème 2 : Réussite éducative et éducation populaire</b>		
Association Jeunesse Loisirs du Vigenal	5 000	3 000
Aurence Loisirs Jeunesse	369 160	98 670
A.S.C. Bellevue Naugeat	95 650	18 675
ALSEA (ass. Interval & prévention)	146 037	40 625
Association B 58	737 390	155 053
Beaubreuil Aides Périscolaires	50 080	12 000
Boxing Club du Val	21 500	2 500
Beaubreuil Vacances Loisirs	203 521	63 098
Centre d'Animations des Portes Ferrées	780 064	152 698
Centre social ALIS	264 539	25 183
Centre de Loisirs Jeunes	102 048	36 394
Clafoutis	13 600	1 000
Confédération Syndicale des Familles	124 190	23 850
Etoile Sportive de Beaubreuil	30 050	2 500
Fédération des Œuvres Laïques	14 400	575
Le Chapeau Magique	369 300	77 337
Les Amis de Sarah	47 500	7 000
Ass. Agir pour la Solidarité et le Développement	6 978	1 000
Secours Populaire	39 000	2 000
Les Singuliers Associés	13 000	5 000
Ass. Sportive Portes Ferrées 87	11 600	500
Ass. La graine de l'arbre du voyageur	50 147	4 000
Les Moufflets de Beaubreuil	191 510	44 462
Association Saint Louis Val	27 000	2 500
Union sportive Vigenal Bastide	45 900	5 000
ARCHES (ex UCUFRATEL)	9 500	1 500
Oasis	41 500	11 000
Association VITAL	201 000	62 705
Mixcités	45 000	3 000
Réseau d'Echanges Réciproques des Savoirs	28 700	5 000
Ass. Aurence Aide Alimentaire	28 100	1 000
Ass. Viet Vo Dao	2 400	300
Comité départemental de tennis	9 500	1 000
<b>Thème 4 : Citoyenneté et prévention</b>		
Association Départementale Pour la Protection Jeunesse	86 374	4 500
A.L.E.A.S.	60 700	25 000
A.R.S.L.	123 177	27 300
AVIMED	190 983	12 000
C.D.A.D.	56 285	7 000
Association Halte Vincent	35 495	2 600
FMC S.O.S. Médecins	27 723	12 000
<b>Thème 5 : Santé</b>		
IREPS	44 252	2 000

<b>Thème 6 : Image des territoires</b>		
Bast'infos	2 870	<b>1 820</b>
Beaub'FM	11 442	<b>3 500</b>
Le Journal de Beaubreuil	7 120	<b>4 300</b>
TOTAL	4 771 285	<b>972 145</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**N'ont pas participé au vote:**

M. Jean DANIEL

M. Laurent DEBRACH

Mme Josette BALANCHE

M. Anibal ALMOSTER

Mme Gülsen YILDIRIM

concernant l'attribution de subventions aux associations dont ils sont membres du bureau, du conseil d'administration ou du comité directeur

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE BEAUBREUIL -  
CREATION D'UN BATIMENT ASSOCIATIF POUR LES JARDINS  
FAMILIAUX - REHABILITATION DU FOYER MARCEL PROUST -  
PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE**

---

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - CREATION D'UN BATIMENT  
ASSOCIATIF POUR L'ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE  
BEAUBREUIL**

---

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, un nouveau site de jardins familiaux a été livré en mai 2011, sur le quartier de Beaubreuil.

Ce site, composé de 112 parcelles, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> chacune, est aujourd'hui géré par l'association des jardins familiaux du quartier.

Afin de permettre le bon fonctionnement de cette association, la réalisation d'un bâtiment de 80 m<sup>2</sup>, comprenant notamment une salle de réunion ainsi qu'un local technique, était également prévue dans le projet initial.

Aussi, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires en vue de la construction de ce bâtiment, dont le coût global, estimé à 150 000 € HT, serait cofinancé par la Ville de Limoges et par la Région Limousin, à hauteur de 75 000 € HT chacun,
- habilite le Maire à solliciter la participation susvisée auprès de la Région Limousin et à signer la convention correspondante.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE BEAUBREUIL -  
EXTENSION ET REHABILITATION DU FOYER MARCEL PROUST - PLAN DE  
FINANCEMENT ACTUALISE**

---

Le Programme de Rénovation Urbaine prévoit, sur le quartier de Beaubreuil, la réhabilitation et l'extension du foyer Marcel Proust.

A l'issue de l'attribution des marchés correspondants, le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Ville de Limoges :	165 263,47 €,
- Legs de Mme Lamarsaude :	137 000,00 €,
- Caisse d'Allocations Familiales :	45 000,00 €,
- FEDER :	115 754,48 €,
- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine :	115 754,48 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à solliciter les subventions attendues auprès de l'Etat ainsi qu'au titre des crédits européens FEDER,
- à signer les conventions éventuelles à intervenir dans ce cadre ainsi que tout document y afférent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DIRECTION DE L'EAU - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - CONVENTIONS**

---

### **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LIMOGES METROPOLE POUR LES MISSIONS DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers d'eau potable et d'assainissement de la Ville et de Limoges Métropole.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 40 000 € H.T., sera conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE  
LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE RELATIVE A UNE ACTION REGIONALE  
SUR LA DECOUVERTE ECONOMIQUE A PARTIR DE VISITES D'ENTREPRISES**

---

Dans le cadre de ses actions d'animation et de soutien à l'activité des entreprises et des services, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne organisera, du mois de juillet au mois de septembre 2013, en collaboration avec les organismes chargés du tourisme, des visites de sites industriels axées sur la découverte économique.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, en vue de la participation de la Direction de l'Eau à cette action de tourisme industriel, avec la visite de la station de production d'eau potable de La Bastide.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE REJET DES EFFLUENTS DE LA SOCIETE LA BOITE A  
PAPIERS AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET A LA STATION  
D'EPURATION DE LIMOGES**

---

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels pour le déversement des effluents de leurs installations au réseau d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique et les établissements concernés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir pour le déversement, au système d'assainissement, des effluents de la société La Boîte à Papiers SA sise rue Ettore Bugatti, en Zone Industrielle Nord III, pour une durée de trois ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE REJET DES EFFLUENTS DE LA SOCIETE LEGRAND AU  
RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET A LA STATION D'EPURATION DE  
LIMOGES**

---

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels pour le déversement des effluents de leurs installations au réseau d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique et les établissements concernés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir pour le déversement, au système d'assainissement, des effluents de différents sites d'activités de la société « Legrand France », pour une durée de trois ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE REJET DES EFFLUENTS DE LA SOCIETE VEOLIA AU  
RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET A LA STATION D'EPURATION DE  
LIMOGES**

---

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels pour le déversement des effluents de leurs installations au réseau d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique et les établissements concernés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir, pour une durée de trois ans, avec la société Veolia Propreté Limousin, pour le déversement, au système d'assainissement, des effluents de son site de tri, valorisation et transit de déchets industriels et ménagers sis 116, rue de Solignac.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OPERATIONS IMMOBILIERES ET GESTION DU PATRIMOINE**

---

### **ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 22, RUE DE BRANTOME**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain non bâtie d'une superficie de 46 m<sup>2</sup>, sise 22, rue de Brantôme, correspondant à un emplacement réservé pour l'élargissement de la voie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 6,  
RUE DU GUE DE VERTHAMONT**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain non bâtie d'une superficie de 8 m<sup>2</sup>, sise 6, rue du Gué de Verthamont, correspondant à un emplacement réservé pour l'élargissement de la voie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES,  
RUE DE MONTLHERY - CITE MONTPLAISIR ET APPARTENANT A LA  
SOCIETE ICF ATLANTIQUE SA D'HLM**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la société ICF ATLANTIQUE SA d'HLM, d'une parcelle de terrain à usage de trottoir, d'une superficie approximative de 197 m<sup>2</sup>, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise rue de Montlhéry-Cité Montplaisir, en vue de son intégration dans le domaine public.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIERE - DROITS INDIVIS SUR DES PARCELLES DE  
TERRAIN SISES A LIMOGES 292, RUE ARMAND DUTREIX**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'1/5<sup>ème</sup> des droits indivis portant sur deux parcelles de terrain à usage de voirie, d'une surface respective de 228 m<sup>2</sup> et 64 m<sup>2</sup>, sises 292, rue Armand Dutreix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 77,  
RUE DU MAS LOGE ET APPARTENANT A LA SARL "LE COUDERT"**

---

La SARL « Le Coudert », qui a réalisé le lotissement « Les Résidences du Mas Loge », a sollicité l'incorporation, dans le domaine public communal, de la voirie de desserte de cette opération.

A cet effet, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la société précitée, de l'emprise concernée, d'une superficie approximative de 3.644 m<sup>2</sup>, sise 77, rue du Mas Loge.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES,  
RUE FRANCIS CHIGOT ET APPARTENANT A LA SA D'HLM LE NOUVEAU  
LOGIS CENTRE LIMOUSIN**

---

Dans le cadre de la réalisation d'aménagements prévus au titre du projet de rénovation urbaine de La Bastide, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SA d'HLM Le Nouveau Logis Centre Limousin, de trois parcelles de terrain à usage de parking et d'espaces verts, d'une superficie totale d'environ 1.345 m<sup>2</sup>, sises rue Francis Chigot, en vue de leur intégration dans le domaine communal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 11,  
RUE DE LA FONTAINE DE VANTEAUX**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une surface de 3 m<sup>2</sup> environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 11, rue de la Fontaine de Vanteaux, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ECHANGE FONCIER SIS A LIMOGES 9, RUE GUSTAVE DORE**

---

Afin de permettre l'achèvement de travaux de voirie entrepris rue Gustave Doré, le Conseil municipal :

- décide le déclassement de deux emprises d'une superficie respective de 6 m<sup>2</sup> et 1 m<sup>2</sup> situées 9, rue Gustave Doré,
- autorise un échange sans soulte, la Ville procédant, dans ce cadre, à la cession des emprises susvisées et à l'acquisition de deux parcelles de terrain d'une superficie totale d'environ 47 m<sup>2</sup>, sises 9, rue Gustave Doré.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN SISES A  
LIMOGES, LIEUDIT "CHATEAU DE FONTGEAUDRANT" A LA SOCIETE  
TERRE ET VIE**

---

La société Terre et Vie a sollicité l'acquisition, auprès de la Ville, de parcelles de terrain sises au lieudit « Château de Fontgeaudrant », en vue de développer sur ces emprises une opération d'habitat individuel, consistant en la création de 29 parcelles à bâtir.

Le Conseil municipal autorise la cession, à la société précitée, des parcelles susvisées, d'une superficie totale de 25.270 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 10 € H.T. le m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE  
VOLORENO - AVENANT N° 1**

---

Un bail emphytéotique a été conclu entre la Ville et la société VOLORENO, portant mise à disposition, au profit de cette dernière, d'une emprise de 11.855 m<sup>2</sup>, sise avenue de Brachaud, en vue de la création et de l'exploitation d'un parcours d'aventure en forêt.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant modifiant l'assiette du bail précité, afin d'en soustraire une emprise de 680 m<sup>2</sup>, indispensable à la réalisation du projet de réaménagement du carrefour de Brachaud.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - AVENUE MARTIN LUTHER KING - CONVENTION  
ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

---

Des pourparlers ont été engagés avec l'Université de Limoges afin de préciser les modalités de réfection, d'utilisation et d'entretien d'un cheminement emprunté par les étudiants transitant entre les facultés de Médecine et de Pharmacie, sur une parcelle dépendant du domaine privé de la Ville, sise avenue Martin Luther King.

A l'issue de ces pourparlers, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Université de Limoges, concédant à cette dernière une tolérance de passage sur l'emprise en question et prévoyant, par ailleurs, la réalisation, par la Ville, de travaux de remise en état de ce cheminement, pour un montant estimé à 25.000 €, ainsi que la prise en charge par l'Université, de son entretien courant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - INSTALLATION D'UN POSTE DE POMPAGE DES  
EAUX USEES SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SISE A LIMOGES, RUE  
LEONARD SAMIE, AU LIEUDIT "LES RIBIERES" - CONVENTION DE  
TRANSFERT DE GESTION AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE**

---

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole souhaite procéder à l'implantation d'un nouveau poste de pompage des eaux usées sur une parcelle municipale sise rue Léonard Samie, au lieudit « Les Ribières », en remplacement d'un équipement devenu vétuste.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention transférant, à titre gratuit et pour une durée de 30 ans, au profit de la Communauté d'agglomération, la gestion de la parcelle concernée, d'une superficie approximative de 304 m<sup>2</sup>, ainsi que celle d'une emprise souterraine de 50 m<sup>2</sup> environ, sises rue Léonard Samie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE SUR UNE  
PARCELLE MUNICIPALE SISE A LIMOGES, RUE EDOUARD MICHAUD -  
CONVENTION DE TRANSFERT DE JOUISSANCE AU PROFIT D'ELECTRICITE  
RESEAU DISTRIBUTION FRANCE**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention transférant à Electricité Réseau Distribution France la jouissance, à titre gratuit, d'un local technique situé dans un ensemble immobilier rue Edouard Michaud, en vue de la création d'un poste de distribution publique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**IMPLANTATION DE 5 FOURREAUX ET D'UNE ARMOIRE SUR UNE PARCELLE  
MUNICIPALE SISE A LIMOGES, AVENUE LOUIS DE BROGLIE - CONVENTION  
AVEC AXIONE LIMOUSIN**

---

En vue de développer ses réseaux et d'améliorer l'accès au haut débit, la société AXIONE Limousin a sollicité la possibilité d'implanter 5 fourreaux et une armoire sur une parcelle appartenant à la Ville sise avenue Louis de Broglie.

Le Conseil municipal :

- autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité globale et forfaitaire de 170 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir avec la société AXIONE Limousin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PORTAGE JURIDIQUE DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR  
PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) DU MAS ROME - PRISE DE  
PARTICIPATION DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN DANS LE  
CAPITAL DE LA SCI DEDIEE**

---

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Mas Rome, géré par le Centre Communal d'Action Sociale et dédié à l'accueil des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, a accueilli ses premiers résidents le 4 mars dernier.

Le portage de l'ensemble immobilier pourrait être confié à une Société Civile Immobilière (SCI) constituée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société d'Equipement du Limousin (SELI), qui a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction de l'EHPAD.

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord exprès de la Ville de Limoges, actionnaire de la SELI, est requis pour la prise de participation de cette dernière dans la SCI à créer.

Le Conseil municipal :

- autorise la SELI à participer à la capitalisation de la future SCI de portage de l'EHPAD du Mas Rome, pour une quotité de participation dans le capital social et un apport en compte courant d'associés plafonnés à 63 % d'un montant global évalué à 1.016.500 €,
- donne au Maire toute autorisation nécessaire aux fins envisagées et l'habilite à signer tout document relatif à cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MUSEE DES BEAUX-ARTS - CONVENTIONS DE PARTENARIAT  
AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ART DE LIMOGES-  
AUBUSSON ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

---

**MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES – PALAIS DE L'EVECHE -  
CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION AVEC L'ECOLE  
NATIONALE SUPERIEURE D'ART DE LIMOGES-AUBUSSON**

---

Le Musée des Beaux-Arts de Limoges et l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges-Aubusson (ENSA) ont souhaité s'associer afin de développer des actions communes permettant notamment aux étudiants de l'ENSA de découvrir le musée, dans le cadre de visites autour de projets spécifiques ou de conférences autour des Arts du Feu et des Beaux-Arts.

Le Musée pourrait, également, présenter les travaux des étudiants, ainsi que ceux des artistes en résidence à l'ENSA.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat et de collaboration à intervenir avec l'ENSA pour une durée de trois ans, ainsi que ses avenants précisant chaque année le contenu des actions proposées et les moyens mis en œuvre par chaque structure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES – PALAIS DE L’EVECHE -  
EXPOSITION SUZANNE LALIQUE-HAVILAND - CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC LA VILLE D’AIX-EN-PROVENCE**

---

L'exposition consacrée à Suzanne Lalique-Haviland sera présentée au Musée des Beaux-Arts de Limoges jusqu'au 15 avril 2013.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite également organiser une exposition autour de cette artiste, axée plus particulièrement sur son travail de décoratrice dans le domaine du spectacle, qui se déroulerait du 22 juin au 21 septembre 2013, au Musée des Tapisseries de la Ville.

En vue de l'organisation de cette exposition, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec la Ville d'Aix-en-Provence, précisant les modalités de mise à sa disposition de diverses œuvres et autres documents, la Ville de Limoges s'engageant à prendre en charge les frais d'assurance des œuvres prêtées, la Ville d'Aix-en-Provence prenant en charge le transport de l'ensemble des éléments qui lui seront confiés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## OPERA-THEATRE - TARIFS DE LA SAISON 2013-2014 - CONVENTIONS - OFFRES DE MECENAT

### TARIFS DES BILLETS, ABONNEMENTS ET SERVICES DE L'OPERA-THEATRE POUR LA SAISON 2013/2014

Afin de permettre la vente des billets ainsi que celle des abonnements, le Conseil municipal adopte l'offre tarifaire de l'Opéra-Théâtre de Limoges, pour la saison 2013/2014, telle qu'elle figure ci-après :

#### 1- Prix des places à l'unité

##### 1.1- Tarifs opéras et ballets

SERIES DE FAUTEUIL	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT
Série 1	43 €	33 €
Série 2	40 €	30 €
Série 3	28 €	21 €
Série 4	14 €	-

##### 1.2- Tarifs concerts et théâtre musical

SERIES DE FAUTEUIL	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT
Série 1	25 €	19 €
Série 2	23 €	17 €
Série 3	17 €	13 €
Série 4	9 €	-

##### 1.3- Tarifs spectacles jeune public

SERIES DE FAUTEUIL	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT
Série unique	9 €	4 €

##### 1.4- Tarifs danse contemporaine

SERIES DE FAUTEUIL	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT <sup>1</sup>	Tarif abonnés ET BILLETS SUPPLEMENTAIRES	Tarif abonnés en groupe <sup>2</sup>
Série unique	25 €	20 €	17 €	15 €

<sup>1</sup> Le tarif réduit s'applique à l'ensemble des catégories habituellement retenues par l'Opéra Théâtre et les Centres Culturels Municipaux.

<sup>2</sup> Cette formule ne peut être souscrite qu'auprès des Centres Culturels Municipaux.

##### 1.5- Tarifs Francophonies

SERIES DE FAUTEUIL	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT
Série unique	10 €	-

## 1.6- Tarifs Jazz

SERIES DE FAUTEUIL	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
Série unique	25 €	19 €

Le tarif réduit s'applique indifféremment aux enfants et jeunes de moins de 30 ans, aux demandeurs d'emplois, aux détenteurs du Pass Culture, aux élèves des conservatoires et écoles de musique et de danse, aux groupes de plus de 10 personnes, aux comités d'entreprises, aux abonnés des co-programmateurs, aux adhérents des clubs seniors.

## 2- Abonnements

FORMULES	TARIFS	DESCRIPTIONS
<b>Une saison à l'Opéra</b>	Forfait 350 € ou 35 € par mois pendant 10 mois	Tous les spectacles de la saison.
<b>Une saison à l'Opéra étudiants</b>	Forfait 10 € par mois pendant 10 mois	Tous les spectacles de la saison.
<b>Un dimanche à l'Opéra</b>	75 €	3 opéras le dimanche.
<b>Une famille à l'Opéra</b>	45 €	Abonnement réservé aux membres d'une même famille venant ensemble lors d'une même représentation : un ou plusieurs enfants(s) de moins de 15 ans accompagnant un ou plusieurs parents dans la limite de trois personnes au total.
<b>Un groupe à l'opéra</b>	50% de réduction	Comités d'entreprises : 3 spectacles au choix pour 10 souscriptions minimum Associations, chorales, ensembles musicaux, clubs seniors : 3 spectacles au choix pour 10 formules identiques au minimum.
<b>Une classe à l'opéra</b>	8 €	Abonnement scolaire à souscrire pour une classe pour 2 spectacles au choix, inscription prioritaire pour les concerts scolaires gratuits et parcours pédagogique.
<b>Kiosque Liberté 1</b>	30% de réduction	De 4 à 7 spectacles à choisir sur l'ensemble de la saison.
<b>Kiosque Liberté 2</b>	40% de réduction	A partir de 8 spectacles à choisir sur l'ensemble de la saison.
<b>Kiosque Découverte</b>	60 €	3 spectacles comprenant obligatoirement 1 opéra, 1 concert symphonique et 1 spectacle de théâtre musical, danse ou concert.
<b>Kiosque concert</b>	40 €	4 concerts au choix.
<b>Kiosque Jeunes</b>	18 €	Le Kiosque Jeunes souscrit pour la saison au tarif de 18 € permet aux jeunes entre 15 et 30 ans de bénéficier du tarif de 6 € pour tous les spectacles.

Les abonnés peuvent bénéficier du tarif de leur abonnement pour l'achat de places supplémentaires à leur nom (sauf pour la formule Kiosque concert où les places supplémentaires sont à tarif réduit).

Pour les personnes qui les accompagnent, les abonnés peuvent bénéficier d'un tarif réduit soit 31€ pour les spectacles d'opéras et de ballets, 19 € pour un spectacle de théâtre, concert et danse contemporaine.

Pour toute souscription d'abonnements pour un montant supérieur à 100 €, la possibilité est offerte d'effectuer le règlement en 3 fois sans frais.

### 3- Tarifs spéciaux (tous spectacles)

FORMULES	TARIFS	DESCRIPTIONS
<b>Tarif entrée immédiate</b>	8 €	Ce tarif est réservé aux étudiants, jeunes de moins de 30 ans et demandeurs d'emplois uniquement au guichet 30 min avant le lever de rideau et dans la limite des places disponibles.
<b>Tarif audio-description</b>	8 €	
<b>Tarif accompagnant audio-description</b>	8 €	
<b>Enfant de moins de 15 ans accompagné d'un adulte</b>	7 €	
<b>Tarif scolaire</b>	6 €	Lors des représentations publiques, en groupe et accompagné.
<b>Tarif passerelle culturelle</b>	3 €	Ce tarif est uniquement accessible aux associations signataires de la charte « passerelle culturelle ».

### 4- Offres promotionnelles

Si les deux tiers de la jauge ouverte pour un spectacle (hors servitudes) ne sont pas atteints six semaines avant le jour de la représentation, un des tarifs appliqués dans le cadre des différents abonnements peut être proposé au public.

### 5- Tarifs des spectacles coprogrammés et extérieurs

D'autres grilles de tarifs peuvent être créées pour les spectacles programmés par l'Opéra-Théâtre en collaboration avec d'autres organisateurs. Les tarifs sont alors fixés d'un commun accord par les contrats. Ils peuvent être, le cas échéant, intégrés aux abonnements.

Les tarifs de billetterie des programmations extérieures sont fixés de façon unilatérale par les organisateurs.

### 6- Action culturelle

L'ensemble des activités d'action culturelle : ateliers, visites commentées, conférences, rencontres est proposé gratuitement dans la limite des places disponibles et après inscription préalable.

### 7- Tarifs des services annexes aux spectateurs

- Programmes des spectacles lyriques et concerts : gratuit avec le billet
- Fiches pédagogiques spectacles lyriques : gratuit avec le billet
- Vestiaire : gratuit avec le billet
- Coupe de champagne : 6 €
- Verre de vin : 4 €
- Boissons froides vendues au bar : 3 €
- Boissons chaudes vendues au bar : 2 €

## 8- Modalités de la billetterie

Les présentes conditions, qui sont communiquées au public dans la plaquette générale de la saison et sur le site de l'Opéra-Théâtre, s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les opérations de billetterie effectuées pour toutes les représentations de la saison 2013/2014. La réservation et le règlement des places par le spectateur emportent son adhésion sans réserve aux présentes conditions. Toute contestation dans leur application doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation concernée. En cas de litige, seuls les tribunaux français sont compétents.

### ***8.1- Conditions générales***

Le contingent de places ouvert à la vente est fonction des représentations.

La billetterie peut être réservée au guichet, par téléphone, par correspondance ou par internet. Les abonnements sont souscrits au guichet, par correspondance et par Internet.

Après réservation, les billets sont à retirer uniquement au guichet. Pour certains spectacles co-programmés la billetterie peut toutefois être délivrée pour partie sur d'autres lieux.

Les billets réservés par téléphone ou par correspondance doivent être réglés dans un délai de cinq jours. A défaut la réservation est annulée sans préavis. Pour les séances scolaires, le règlement doit être parvenu au plus tard cinq jours avant la date de la représentation.

Le tarif réduit et les tarifs spéciaux sont délivrés uniquement sur présentation des justificatifs correspondants.

Le règlement peut s'effectuer par espèces, par chèque, par carte bancaire, par Chèque Culture, par virement sur présentation d'un bon de commande uniquement et par prélèvement automatique pour certaines formules d'abonnement.

Les prix des billets sont TTC, le vestiaire est inclus ainsi que la distribution d'un programme de salle lorsqu'il est prévu et dans la limite des quantités disponibles.

Les billets ne peuvent être revendus à un prix supérieur à celui figurant sur le billet (loi du 27 juin 1919).

Le billet sert de justificatif. Des factures peuvent être émises sur demande, uniquement pour les associations, groupes, comités d'entreprises et sociétés.

Les billets émis ne sont ni repris ni échangés. De même, les billets réservés et non retirés ne sont pas remboursés quel que soit le motif du non retrait.

Après le début du spectacle, les places numérotées ne sont plus garanties. Les retardataires sont replacés en fonction des disponibilités ou autorisés à regagner leur place à l'entracte.

En cas d'interruption du spectacle après la moitié de sa durée prévue, les billets ne seront pas remboursés. En cas de modification de l'heure ou de la date prévue pour le spectacle, les billets ne seront pas remboursés mais validés sur le nouvel horaire ou la nouvelle date. En cas de modification de programme ou de la distribution, les billets ne seront pas échangés ni remboursés. En cas d'annulation pure et simple, seul le prix mentionné sur le billet fera l'objet d'un remboursement.

La programmation est communiquée sous réserves de modifications et les durées de spectacles sont indicatives. L'Opéra Théâtre se réserve le droit d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution des spectacles. D'autre part, il se réserve le droit d'annuler toute représentation dans les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence française.

### ***8.2- Conditions de réservation en ligne***

La vente en ligne s'effectue sur le site officiel de l'Opéra-Théâtre : [www.operalimoges.fr](http://www.operalimoges.fr).

La réservation s'effectue en direct. C'est le serveur qui attribue les meilleures places disponibles dans la catégorie choisie parmi celles allouées à la vente en ligne. Les places sont visualisées et s'affichent sur le plan de la salle.

Chacune des transactions est limitée à 6 places par catégorie pour la billetterie à l'unité.

L'internaute dispose de 20 minutes à partir de la sélection des places pour valider son achat.

Le paiement s'effectue en euros par carte Visa ou Eurocard/Mastercard dans le cadre d'une transaction sécurisée qui est confirmée à l'internaute par un message d'alerte et la présence d'un cadenas dans la barre d'état du navigateur.

Le paiement sécurisé et confidentiel est assuré pour le compte de l'Opéra-Théâtre par PAYBOX SYSTEM.

En cas de problème avec la carte, il convient de vérifier la date de validité ainsi que le plafond de paiement autorisé.

Après validation du paiement, la transaction sera définitive à réception d'un courriel de confirmation de l'Opéra-Théâtre qui détaillera l'achat et communiquera un numéro de dossier. Plus aucun échange ni report de place ne sera alors disponible.

Sur présentation du courriel de confirmation et de la pièce d'identité qui a servi à la transaction, l'internaute pourra ensuite retirer ses billets auprès de l'Opéra-Théâtre de Limoges (entrée guichets Place Stalingrad - 87000 LIMOGES) du mardi au samedi de 12 heures à 19 heures et 45 minutes avant le début de la représentation. Les billets qui n'auront pas été retirés 5 minutes avant le lever de rideau ne seront plus garantis.

En cas de non retrait et quel qu'en soit le motif, les billets commandés par Internet ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Les données enregistrées par l'Opéra-Théâtre de Limoges et par PayBox System constituent la preuve de l'ensemble des transactions avec les clients.

Les informations confidentielles qui sont communiquées par l'internaute sont à l'usage exclusif de l'Opéra-Théâtre de Limoges. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'internaute est informé qu'il dispose d'un droit d'accès de rectification et/ou de suppression des données le concernant auprès de l'Opéra-Théâtre de Limoges - service des relations avec les publics - 48, rue Jean Jaurès 87000 Limoges.

### ***8.3- Conditions du règlement par prélèvement automatique***

Durant les mois de juin 2013 (du 01/06/13 au 30/06/13) et septembre 2013 (du 03/09/13 au 28/09/13), il sera proposé aux spectateurs de souscrire, pour la saison 2013/2014, les abonnements « Une saison à l'Opéra » et « Une saison à l'Opéra Etudiants » en effectuant leur règlement par prélèvements automatiques, sous la condition expresse de la signature par le spectateur, d'un contrat récapitulant les conditions générales de ce service et de la signature d'une autorisation de prélèvement automatique valable pour la durée de l'abonnement.

La formule « Une saison à l'Opéra » sera donc proposée au tarif de 35,00 € pendant 10 mois et la formule « Une saison à l'Opéra Etudiants » sera proposée au tarif de 10,00 € pendant 10 mois. Les prélèvements s'effectueront des mois de septembre 2013 à juin 2014, au 10 de chaque mois.

Les spectateurs qui souhaiteront souscrire ces abonnements entre le 3 septembre 2013 et le 28 septembre 2013 seront tenus de régler la première mensualité au comptant, à la signature du contrat.

Les billets des spectacles seront délivrés avant chaque spectacle, au guichet de l'Opéra-Théâtre. Les retraits seront possibles sept jours avant le spectacle et jusqu'à 10 minutes avant le début de la représentation.

En cas de changement de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque, l'abonné devra se procurer, auprès de l'Opéra-Théâtre, un nouvel imprimé d'autorisation de prélèvement, le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire. Si l'envoi a lieu avant le 20 du mois, le prélèvement se fera sur le nouveau compte dans le mois suivant. Autrement, la modification interviendra un mois plus tard.

L'abonné qui change d'adresse doit avertir, par courrier, et sans délai, les services de l'Opéra-Théâtre de Limoges.

Tout incident de paiement ou annulation de prélèvement interrompt l'abonnement et rend l'abonné immédiatement redevable du solde du prix restant à couvrir jusqu'au terme du contrat.

A défaut, il régularisera sa situation en payant, au plein tarif, l'ensemble des spectacles de l'abonnement ayant eu lieu à la date du rejet. L'abonnement sera ensuite résilié.

En cas de non règlement de cette somme, un dossier sera transmis à la Trésorerie Limoges Municipale qui engagera une procédure de recouvrement envers l'abonné.

En cas de décès de l'abonné, de longue maladie ou d'hospitalisation prolongée, et sur présentation de justificatif, l'abonnement sera résilié. Il sera alors mis fin aux prélèvements automatiques non encore effectués.

Afin de pouvoir provisionner les sommes que l'Opéra-Théâtre aura à partager avec d'autres producteurs dans le cadre de spectacles réalisés en coproduction, le régisseur conservera sur le compte de la régie de recettes les deux premières mensualités de ces abonnements (soit celles de septembre et octobre 2013).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE ET DU MATERIEL DE L'OPERA- THEATRE POUR LA SAISON 2013/2014

La salle et le foyer du public de l'Opéra-Théâtre sont régulièrement loués par des organismes ou des associations.

L'Opéra-Théâtre est également sollicité pour des locations de matériels ou de ses productions de décors et de costumes.

Le Conseil municipal adopte, ainsi qu'il suit, les tarifs de location des locaux et du matériel de l'Opéra-Théâtre, pour la saison 2013/2014 :

### 1- Tarif forfaitaire de location de la salle

2013/2014	Locataire, organisateur, détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacles et/ou inscrit au registre du commerce, ou hors Limoges quel que soit son statut d'organisateur	Locataire, organisateur, non détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacles
<b>Forfait de base pour une représentation par jour<sup>1</sup></b> . Jauge complète . Jauge réduite	3 407 € HT 3 049 € HT	3 049 € HT 2 690 € HT
<b>Forfait pour chaque jour supplémentaire de représentation</b> . Jauge complète . Jauge réduite	2 330 € HT 1 973 € HT	1 973 € HT 1 615 € HT
<b>Forfait pour chaque représentation supplémentaire dans la même journée</b> . Jauge complète . Jauge réduite	897 € HT 536 € HT	897 € HT 536 € HT
<b>Forfait par service de montage ou répétition supplémentaire en dehors du jour de représentation</b>	269 € HT	269 € HT

<sup>1</sup> Les forfaits de base comprennent : la mise à disposition du théâtre (plateau, salle, dégagements, loges) en ordre de marche. Cet ordre de marche inclut les personnels techniques nécessaires au bon fonctionnement du spectacle suivant des effectifs et des horaires définis d'un commun accord entre l'utilisateur et l'Opéra Théâtre, les personnels d'accueil du public, les services de la billetterie à l'exclusion des consommables billets qui sont facturés en supplément, l'entretien après utilisation, la prédisposition des matériels techniques dans la limite de la fiche technique de l'Opéra Théâtre. Les dispositifs de sécurité du public qui seraient rendus nécessaires par l'application du référentiel national relatif aux grands rassemblements sont à la charge de l'utilisateur en sa qualité d'organisateur de spectacles. Ils pourront toutefois être fournis par l'Opéra Théâtre. Dans ce cas ils seront facturés en supplément.

## 2- Tarifs forfaitaires de location du foyer du public

2013/2014	Foyer en configuration Réception	Foyer en configuration Conférence, récital
<b>Forfait</b>		
. journée	536 € HT	897 € HT
. demi-journée	359 € HT	536 € HT

## 3- Tarif de location du matériel

2013/2014	PRIX UNITAIRE PAR REPRESENTATION
<b>Equipements du plateau</b>	
. Jeu de pendrillons et frises supplémentaires	265,00 € HT
. Cyclorama blanc	81,00 € HT
. Toile peinte	39,00 € HT
. Grand châssis	39,00 € HT
. Petit châssis	11,00 € HT
. Tapis de danse (scotch fourni si utilisation interne)	137,00 € HT
. Salon de concert « chorales » petite configuration	171,00 € HT
. Salon de concert « chorales » grande configuration	265,00 € HT
. Praticables	6,00 € HT
<b>Accessoires de scène</b>	
. Meubles (forfait jusqu'à 10 pièces)	44,00 € HT
. Petits accessoires (jusqu'à 10 pièces)	GRATUIT
. Petits accessoires (forfait plus 10 pièces)	44,00 € HT
<b>Technique</b>	
. Machine à fumigène à huile	40,00 € HT
. Machine à fumigène à carboglace (non fourni)	20,00 € HT
. Machine à brouillard	40,00 € HT
. Projecteur vidéo avec data (hors conception)	88,00 € HT
. Projecteur (en dehors salle en ordre de marche)	6,00 € HT
<b>Billets</b>	
. par unité éditée au guichet	0,30 € HT
<b>Productions</b>	
. Production complète (décors costumes accessoires)	Base tarif ROF et suivant contrat
. Production incomplète	Base contractuelle suivant importance

## 4- Espaces complémentaires (ne pouvant être loués indépendamment de la salle ou du foyer)

<b>Hall d'accueil, loges, vestiaires sans personnel</b>	Inclus dans le forfait de location
<b>Vestiaires avec personnel</b> (4 vestiaires disponibles) : 1 service de vestiaire est assuré 2 personnes pour 2 heures au minimum	A partir de 80 €
<b>Espace bar</b>	150 € HT

## 5- Loges en salles

<b>LOCATION POUR UNE LOGE PRIVEE PENDANT UN SPECTACLE DE CATEGORIE A</b>	
<b>1<sup>er</sup> balcon</b>	300 € par représentation soit 50 €/ personne pour 6 personnes au maximum
<b>2<sup>ème</sup> balcon</b>	120 € par représentation soit 30 €/ personne pour 4 personnes au maximum

## 6- Forfaits pour l'organisation d'évènements de relations publiques

<b>FORMULES</b>	<b>SERVICES</b>	<b>TARIFS</b>
<b>Soirée</b>	Entre 50 et 99 places de spectacles	40% de réduction sur le prix des places
<b>Soirée +</b>	100 places de spectacles et plus	50% de réduction sur le prix des places

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**OPERA-THEATRE - CONVENTION DE COPRODUCTION POUR LA  
REALISATION D'UNE NOUVELLE PRODUCTION DU "BARBIER DE SEVILLE"  
AVEC L'OPERA DE LILLE, L'OPERA DE DIJON, LE THEATRE DE CAEN ET  
L'OPERA DE REIMS**

---

L'Opéra-Théâtre de Limoges envisage de réaliser, avec les opéras de Lille, Dijon et Reims et le Théâtre de Caen, une nouvelle production de l'opéra « Le Barbier de Séville » de Gioachino Rossini, qui serait présentée à Limoges au cours de la saison 2014/2015.

Le budget de la coproduction, comprenant les droits d'auteurs, salaires, charges et frais des maîtres d'œuvres concepteurs ainsi que l'ensemble des matériaux nécessaires à la fabrication des décors, costumes et accessoires, est évalué à 369.920 € H.T., répartis comme suit :

- Opéra de Lille :	152.964 € HT,
- Théâtre de Caen :	67.984 € HT,
- Opéra de Dijon :	67.984 € HT,
- Opéra-Théâtre de Limoges :	50.988 € HT,
- Opéra de Reims :	30.000 € HT.

L'Opéra de Lille assurera la production déléguée ainsi que la fabrication des décors, costumes et accessoires. Les autres partenaires feront un apport financier.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de coproduction à intervenir, pour une durée de cinq ans, entre les partenaires précités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OPERA-THEATRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CITE SCOLAIRE LEONARD LIMOSIN**

---

Le projet d'établissement du collège et du lycée Léonard Limosin prévoit la mise en place d'actions de sensibilisation à la culture musicale, au théâtre et à l'opéra, afin, notamment, de répondre aux exigences des programmes d'enseignement dans le domaine de l'Education musicale, de l'Histoire des Arts, du Théâtre et de la Musique.

La mission de l'Opéra-Théâtre et de l'Orchestre de Limoges et du Limousin s'inscrit, pour sa part, dans les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Limoges, visant à rendre les propositions artistiques accessibles au plus grand nombre.

Afin de collaborer à la poursuite d'objectifs communs, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le collège et le lycée Léonard Limosin, pour une durée de trois ans, aux termes de laquelle :

- les établissements scolaires précités s'engagent à solliciter l'Opéra-Théâtre pour tout projet susceptible d'entrer dans leur domaine de compétence et à mettre à sa disposition des locaux et matériels pour l'organisation de répétitions ou de manifestations,
- l'Opéra-Théâtre s'engage à informer les établissements précités de son activité, afin de permettre aux équipes pédagogiques de bâtir des projets en relation avec celle-ci, et à rendre accessible aux élèves tout ou partie des répétitions ou des manifestations organisées dans ces établissements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OPERA-THEATRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE VALORISATION ECONOMIQUE ET CULTURELLE DU LIMOUSIN**

---

La convention relative au développement de l'Orchestre de Limoges et du Limousin, intervenue le 28 décembre 2010 entre la Ville et la Région Limousin prévoit, notamment, que différents matériels du parc régional porté par l'Agence de Valorisation Economique et Culturelle du Limousin pourront, si besoin, être mis à disposition pour la réalisation des productions de l'orchestre.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir, pour une durée de trois ans, entre la Ville et l'Agence de Valorisation Economique et Culturelle du Limousin, afin de préciser les conditions et les modalités de cette mise à disposition de matériels, qui s'effectuera à titre gratuit, dans la limite d'un montant annuel de location de 2.000 € HT.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## POLITIQUE DE MECENAT DE L'OPERA-THEATRE POUR LA SAISON 2013/2014

Depuis la saison 2011/2012, l'Opéra-Théâtre a initié une politique de mécénat ayant pour objet de lever des fonds auprès des particuliers et des entreprises en vue de la mise en œuvre d'actions destinées à favoriser l'accès des publics empêchés à l'Opéra, notamment les personnes en situation de handicap et les catégories de spectateurs les plus défavorisées.

Grâce aux dons des mécènes et en partenariat avec « Accès Culture » et « Les Singuliers Associés », des ateliers de découverte et de sensibilisation à l'attention des publics voyants et non voyants ont, ainsi, été organisés en 2012, autour de plusieurs opéras.

Le système d'audio-description a, par ailleurs, été renforcé et un public plus nombreux a pu en bénéficier, sur un nombre plus important de représentations.

Le Conseil municipal :

- adopte les différentes offres de mécénat proposées par l'Opéra-Théâtre pour la saison 2013/2014, telles qu'elles figurent ci-après,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, dans ce cadre, entre la Ville et les partenaires intéressés.

### 1- pour le mécénat des particuliers :

<b>CONTRIBUTEUR</b> Entre 50 € et 149 € pour 1 personne ou Entre 85 € et 279 € pour 1 couple	<b>DONATEUR</b> Entre 150 € et 499 € pour 1 personne ou Entre 280 € et 749 € pour 1 couple	<b>BIENFAITEUR</b> + de 500 € pour 1 personne ou + de 750 € pour 1 couple
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information des événements en exclusivité par mail ;</li> <li>- Accès au service dédié aux mécènes ;</li> <li>- Abonnement anticipé ;</li> <li>- Invitation à l'avant-première de saison ;</li> <li>- Invitation aux répétitions générales ;</li> <li>- Invitation au dîner de gala (+ frais supplémentaires).</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mention du nom du mécène sur la brochure de saison, le site Internet et les écrans de diffusion de l'Opéra (si souhaité) ;</li> <li>- Réservation d'un fauteuil à l'année pour les détenteurs de l'abonnement « Une saison à l'opéra » ;</li> <li>- Invitation aux rencontres VIP ;</li> <li>- Invitation au voyage lyrique (+ frais supplémentaires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mention du nom du mécène sur la brochure de saison, le site Internet et les écrans de diffusion de l'Opéra (si souhaité) ;</li> <li>- Réservation d'un fauteuil à l'année pour les détenteurs de l'abonnement « Une saison à l'opéra » ;</li> <li>- Invitation aux rencontres VIP ;</li> <li>- Invitation au voyage lyrique (+ frais supplémentaires).</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pack d'accueil pour 4 personnes aux entractes sur les spectacles lyriques ;</li> <li>- Des visites personnalisées de l'Opéra et de certaines des structures culturelles partenaires ;</li> <li>- Un accès en coulisses, selon les spectacles.</li> </ul>

2- pour le mécénat des entreprises :

	<b>PARTENAIRE D'ACTION</b> Entre 3000 € et 8999 € Coût réel hors contreparties, compris entre 1200 € et 3600 €	<b>PARTENAIRE DE PROGRAMME</b> Entre 9000 € et 14 999 € Coût réel hors contreparties, compris entre 3600 € et 6000 €	<b>PARTENAIRE PRINCIPAL</b> + de 15 000 € Coût réel hors contreparties, A partir de 6000 €
<b>EVENEMENTS PRESTIGE</b>	Invitations aux événements exclusifs organisés par l'Opéra-Théâtre : - Evènements spécifiques (+ frais supplémentaires), - Avant-première de saison et club des spectateurs. <i>Nombre d'invitations en fonction des besoins et dans la limite des places disponibles</i>		
<b>COMMUNICATION</b>	Mentions sur les supports de communication associés : kakémonos, brochure de saison, site Internet et sur les réseaux sociaux <i>Taille S</i>	Mentions sur les supports de communication associés : kakémonos, brochure de saison, site Internet et sur les réseaux sociaux <i>Taille M</i>	Mentions sur les supports de communication associés : kakémonos, brochure de saison, site Internet et sur les réseaux sociaux Exclusivité en terme de communication sur votre secteur d'activités <i>Taille L</i>
<b>INVITATIONS AUX SPECTACLES</b>	Entre 15 et 50 places de spectacle d'une valeur TARIF GROUPE 30 €	Entre 45 et 75 places de spectacle d'une valeur TARIF GROUPE de 30 € pour une soirée avec mise à disposition d'un espace privatisé	100 places de spectacles d'une valeur TARIF GROUPE de 30 € mises à votre disposition sur les spectacles de votre choix ou Soirée 50 places de spectacle, cocktail et rencontre privilégiée avec les artistes ou Mise à disposition de la loge du directeur (6 personnes) sur 5 spectacles dans l'année
<b>INVITATIONS AUX REPETITIONS GENERALES</b>	Entre 5 et 10 invitations pour une répétition générale d'un spectacle lyrique	Entre 10 et 20 invitations sur une ou deux répétitions générales d'un spectacle lyrique	10 invitations et plus pour chaque représentation générale d'opéra (5 dans la saison)
<b>VISITES</b>		1 visite personnalisée de l'Opéra-Théâtre pour 20 personnes au plus	2 visites personnalisées de l'Opéra-Théâtre pour 20 personnes au plus 1 visite personnalisée chez un de nos partenaires culturels.
<b>MISE A DISPOSITION D'ESPACES</b>			Mise à disposition de l'Opéra-Théâtre pour un événement de relations publiques dans la saison (en fonction des disponibilités d'occupation de la programmation et avec les surcoûts techniques éventuels à votre charge)

Dans tous les cas, le mécène choisirait la destination de son don parmi une offre de projets variés : soutien à la production ou à la diffusion, soutien de projets spécifiques ou à l'action culturelle. L'Opéra-Théâtre souhaitant, par ailleurs, élargir les opérations développées grâce au mécénat, une présence dans les quartiers, les zones périurbaines ou rurales pourrait être renforcée, tout comme la politique d'action éducative et de sensibilisation du jeune public.

Les sommes versées dans le cadre du dispositif de mécénat ouvrent droit à déduction d'impôts, dans la limite de 66 % des dons pour les particuliers et de 60 % pour les entreprises.

Au-delà des formules proposées, tout accord spécifique respectant les règles de contrepartie fixées dans le cadre législatif et réglementaire, pourra, par ailleurs, être conclu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2012-2013

---

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

En complément des actions précédemment adoptées par le Conseil municipal, la programmation suivante est prévue pour l'année scolaire 2012-2013 :

1) Partenariat avec l'association « Un enfant, un cartable »

A l'initiative de l'association « Un enfant, un cartable », deux concerts seront organisés le 4 mai 2013 à l'église de Bourganeuf et le 7 mai 2013 à l'église Saint Michel des Lions, avec la participation de la maîtrise et du jeune chœur du Conservatoire.

2) Journée régional du cor

Le Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile Goué de Guéret organisera, le 25 mai prochain, la 19<sup>ème</sup> édition de « La Journée du Cor ».

La Ville de Limoges prendra en charge le transport des élèves des Conservatoires de Limoges, de Panazol et de Saint-Junien.

3) Partenariat avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Pierre Buffière

Une classe d'élèves de formation musicale du Conservatoire participera, en juin 2013, à l'organisation d'un spectacle au sein de l'EHPAD « Adeline » de Pierre Buffière.

4) Opérette « A la Jamaïque »

La classe de pré-maîtrise du Conservatoire prépare un projet concernant l'opérette « A la Jamaïque », en vue de proposer plusieurs spectacles en juin 2013.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir en vue de la mise en œuvre de cette programmation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SIGNATURE DE DIVERSES CONVENTIONS**

---

### **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2012-2013 - COLLABORATIONS DANS LE CADRE DE DIVERSES MANIFESTATIONS**

---

Dans le cadre de la programmation des Centres Culturels Municipaux, la Ville est amenée à collaborer avec diverses associations et structures pour la coréalisation de spectacles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures concernées, pour l'organisation de différentes manifestations.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - FESTIVAL KAOLIN ET BARBOTINE 2013**

---

La prochaine édition du festival Kaolin et Barbotine, dédié à la petite enfance, aura lieu du 21 mai au 2 juin 2013.

Coordonnée par les Centres Culturels Municipaux, cette manifestation, organisée avec différents partenaires extérieurs (Théâtre de la Marmaille-Compagnie O'Navio Théâtre, Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne...), associe également plusieurs services de la Ville : Bibliothèque francophone multimédia, crèches, Centre Social de La Bastide, Musée des Beaux-Arts, Direction de la communication, qui collaborent pour l'accueil de spectacles, d'expositions, d'animations, de tables rondes ainsi qu'en terme de communication.

27 spectacles, donnés par différentes compagnies en provenance de 10 pays, seront présentés dans le cadre du prochain festival, résolument tourné vers l'Europe.

Les spectacles payant seront proposés au tarif de 3 € l'entrée.

Le Théâtre Expression 7 et le Théâtre de la Marmaille pourront être amenés à réaliser des prestations de billetterie pour le compte de la Ville.

Pour les ateliers, un tarif unique de 3 € sera appliqué pour un enfant et un adulte accompagnant.

De plus, la Ville accueillera l'Assemblée Générale de l'association européenne Small Size, le 1<sup>er</sup> juin 2013.

Le Conseil municipal donne son accord aux modalités d'organisation du prochain festival Kaolin et Barbotine et autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir avec les structures concernées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2012-2013 - COLLABORATIONS  
DANS LE CADRE D'ATELIERS**

---

Dans le cadre de la prochaine édition du festival « Kaolin et Barbotine », qui se déroulera du 21 mai au 2 juin 2013, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des conventions avec :

- Claire Newland, artiste chorégraphe, pour l'animation d'ateliers sur le développement moteur de l'enfant par l'observation, le toucher, la voix et le jeu,
- Les Singuliers Associés pour l'organisation d'un atelier de sensibilisation à la langue des signes par le jeu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - OPERATION "CŒUR DE  
LIMOGES"**

---

Les Centres Culturels Municipaux participeront à une animation présentant les activités culturelles et sportives de la saison 2013-2014 organisée le samedi 7 septembre 2013 en diverses places du centre ville, dans le cadre de l'opération Cœur de Limoges.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet entre la Ville et la Société d'Equipement du Limousin.

La SELI assurera la communication de la manifestation et mettra à disposition les équipements nécessaires. La Ville prendra financièrement en charge les frais relatifs au matériel nécessaire et aux intervenants qu'elle sollicitera pour animer cette journée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **REMISE DU PRIX SONI LABOU TANSI - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE**

---

Depuis plusieurs années, les Centres Culturels Municipaux accueillent la manifestation de remise du prix Soni Labou Tansi, dans le cadre du Festival des Francophonies en Limousin.

Afin de faciliter le déroulement des étapes de présélection, réalisées, notamment, par des classes de lycéens de Limoges, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique, prévoyant la mise à disposition de plusieurs salles du Centre Culturel Municipal Jean Moulin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL  
D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LA  
HAUTE-VIENNE**

---

Depuis plusieurs années, la Ville et le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de la Haute-Vienne collaborent, dans le cadre de conventions d'objectifs, pour la mise en place d'activités dans les Centres Culturels Municipaux.

Pour l'année 2013, le Comité Départemental prendra à nouveau en charge l'encadrement de séances de gymnastique volontaire hebdomadaires, en dehors des vacances scolaires, dont certaines séances spécifiques en direction des enfants, des seniors et d'un public « parents-bébé » et « parents-enfants ».

La Ville, qui percevra le montant des cartes d'adhérents des Centres Culturels Municipaux, mettra à disposition du comité les locaux nécessaires, assurera la publicité de ses activités dans la plaquette des stages et ateliers et lui versera la somme de 16.000 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir pour l'année 2013 entre la Ville et le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de la Haute-Vienne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MUSEE DE LA RESISTANCE - CONVENTION AVEC LA MGEN - TARIFICATIONS DIVERSES**

---

### **MUSEE DE LA RESISTANCE - CONVENTION AVEC LA MGEN**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) section locale de la Haute-Vienne, définissant les modalités de mise en œuvre d'un partenariat visant à promouvoir les activités du Musée de la Résistance auprès des adhérents de cet organisme et permettant à ces derniers de bénéficier d'une visite guidée du musée moyennant un tarif préférentiel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## MUSEE DE LA RESISTANCE - TARIFICATION DE DIVERS PRODUITS

---

Le Conseil municipal fixe comme suit les prix de vente de deux ouvrages proposés à la boutique du Musée de la Résistance :

- « La petite sœur », de Pierre Louty : 23 € TTC,
- « Les coups tordus de Churchill », de Robert Maloubier : 16 € TTC.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **LIRE A LIMOGES 2013 - REMUNERATION DES INTERVENANTS**

---

L'édition 2013 de "Lire à Limoges" aura lieu les 5, 6 et 7 avril prochains.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats à établir avec divers intervenants, en vue de l'organisation de tables rondes, de conférences et d'animations, dans le cadre de cette manifestation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ARCHIVES MUNICIPALES - CONVENTION AVEC LE COMITE DES ŒUVRES  
SOCIALES DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Limoges et de ses établissements publics, confiant au service des Archives municipales la gestion des archives de ce comité, en charge de l'action sociale en faveur du personnel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MANIFESTATIONS ESTIVALES 2013 - PROGRAMME ET MODALITES D'ORGANISATION**

---

La Ville organise, chaque année, diverses animations culturelles dans le cadre de la saison estivale.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions, contrats d'engagement et documents à intervenir pour l'organisation des manifestations de l'été 2013.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **JOURNEE URBAINE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

---

Une étude de la fréquentation de la « Journée Urbaine », organisée depuis plusieurs années par la Ville, le premier week-end du mois de juillet, a montré que les jeunes des quartiers périphériques se sont appropriés cette manifestation, dédiée aux musiques actuelles.

Au titre de son action de mécénat culturel « actions dans les quartiers et renouvellement urbain », la Caisse des Dépôts et Consignations souhaite désormais orienter son soutien en direction de la musique urbaine, et plus particulièrement, de la manifestation précitée.

Aussi, le Conseil municipal autorise le Maire :

- à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'organisation de l'édition 2013 de la « Journée Urbaine »,
- à signer la convention à intervenir à cet effet, ainsi que tout document s'avérant nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CHARTRE "PASSERELLE CULTURELLE" - INTEGRATION D'UN NOUVEL ORGANISME RELAIS AU DISPOSITIF**

---

Le dispositif « Passerelle Culturelle », mis en place par la Ville depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004 et renouvelé pour la période 2013-2015, associe diverses structures culturelles ainsi que des organismes relais intervenant dans le domaine de l'insertion.

Le Conseil municipal donne son accord à l'adhésion à ce dispositif d'une nouvelle structure à caractère social, l'association « Valentin Haüy », qui intervient auprès des non-voyants et des malvoyants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ASSOCIATIONS CULTURELLES - CONVENTIONS**

---

### **CONVENTION AVEC LE CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL "THEATRE DE L'UNION"**

---

Depuis plusieurs années, la Ville subventionne le Centre Dramatique National « Théâtre de l'Union ».

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 248 855 € au Centre Dramatique National « Théâtre de l'Union »,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL DES FRANCOPHONIES EN LIMOUSIN**

---

La Ville subventionne, depuis plusieurs années, l'association « Festival International des Francophonies en Limousin » pour sa mission d'organisation du festival « Les Francophonies en Limousin ».

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 180.000 € à l'association « Festival International des Francophonies en Limousin »,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION AVEC L'HARMONIE MUNICIPALE**

---

Depuis plusieurs années, la Ville subventionne l'Harmonie municipale de Limoges.

Cette association, composée d'un orchestre d'harmonie avec batterie fanfare et d'une école de musique, représente la Ville à l'occasion de manifestations et organise divers concerts.

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 41.165 € à l'Harmonie municipale de Limoges,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CRISTI URB'AKA**

---

Depuis plusieurs années, la Ville apporte son soutien financier à l'association CRISTI URB'AKA pour l'organisation, fin juin – début juillet, du festival de théâtre de rue URB'AKA.

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention exceptionnelle de 34.000 € à l'association CRISTI URB'AKA,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION HIERO

---

Depuis 1998, la Ville apporte son soutien à la Fédération Hiéro Limoges en vue de la programmation de concerts au Centre Culturel Municipal John Lennon et de l'organisation de divers événements.

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer à la Fédération Hiéro Limoges une subvention de fonctionnement de 27.000 € pour l'année 2013, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 2.000 € pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition du festival « Never stop the party »,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et la Fédération Hiéro Limoges pour l'année 2013.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS AYANT LA QUALITE D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES VIVANTS**

---

La loi n° 99-198 du 18 mars 1999, qui a réformé la législation concernant la profession d'entrepreneur de spectacles vivants, prévoit que les collectivités territoriales peuvent apporter, dans le cadre de conventions, leur soutien financier aux associations ayant la qualité d'entrepreneur de spectacles vivants à condition que celles-ci soient titulaires de la licence correspondante.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, au titre de l'année 2013, avec les associations à caractère culturel concernées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "BANDAFOLIE'S"  
DE BESSINES SUR GARTEMPE**

---

Le Festival « Bandafolie's », organisé à Bessines-sur-Gartempe, attire, chaque été, près de 50.000 visiteurs.

Le Conseil municipal :

- compte tenu des retombées économiques de cette manifestation, en termes d'hébergement et de restauration, décide que la Ville apportera son soutien à son organisation par la mise à disposition de matériel municipal,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir, dans ce cadre, avec l'association « Bandafolie's ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PONT SAINT-MARTIAL - DEMANDE DE SUBVENTION**

---

Des travaux de débroussaillage doivent être entrepris aux abords du Pont Saint-Martial.

Cet ouvrage étant classé au titre des monuments historiques, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter, à ce titre, une subvention auprès de l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, estimé à 7.300 € HT.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## OFFICE DE TOURISME - CONVENTION ET SUBVENTION 2013

---

Le budget prévisionnel 2013 présenté par l'Office de Tourisme s'élève à 916 350 € en produits et en charges.

La subvention municipale sollicitée est de 690 000 €.

Le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer à l'Office de Tourisme une subvention d'un montant de 690 000 € pour l'année 2013,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**N'a pas participé au vote :**  
M. Bernard VAREILLE

## **MAISON DU LIMOUSIN - CONVENTION ET PARTICIPATION 2013**

---

Le budget prévisionnel 2013 présenté par la Société d'Économie Mixte « Maison du Limousin » s'élève à 555 274 € en charges et en produits.

Le montant de la participation sollicitée auprès de la Ville est de 35 412 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'attribution d'une subvention de 35 412 € à la SEM « Maison du Limousin », pour l'année 2013,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**N'a pas participé au vote :**  
Mme Chantal MISME

## MAISON DE L'EMAIL - ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE

---

La Ville de Limoges, qui s'est beaucoup investie ces dernières années afin de soutenir la profession des émailleurs, a notamment contribué à la création de la Maison de l'Email en 2007.

Malgré le succès des différentes formules de stages à destination du public et la reprise du CAP Emailleurs, cette structure a rapidement rencontré des difficultés financières qui ont été, de plus, aggravées par la crise économique.

Ainsi, la Maison de l'Email se trouve actuellement dans une situation financière difficile, alors même que les nouvelles bases d'un projet de développement ont fait l'objet de discussions entre la Ville, les coopérateurs et la Région Limousin et qu'une nouvelle gérance de la société coopérative se met en place.

Afin de permettre à la SCIC La Maison de l'Email de stabiliser sa situation financière et à la nouvelle équipe dirigeante de finaliser son projet, le Conseil municipal décide d'allouer à cette structure une aide exceptionnelle d'urgence, d'un montant de 15.000 €.

### **ADOPTÉ**

#### **N'ont pas participé au vote les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER

M. Léonard GOURINAT

#### **Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

Mme Marie-Pierre BERRY

Mme Sarah GENTIL

Mme Nadine RIVET

M. Daniel CLÉREMBEAUX

Mme Aurélie LAURIÈRE

M. Rémy VIROULAUD

## **CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNE RURALE DE PABRE (BURKINA FASO)**

---

La convention cadre signée le 7 avril 2009 entre la Ville de Limoges et la commune rurale de Pabré, au Burkina Faso, pour la mise en œuvre d'actions de coopération, a pris fin le 31 décembre 2012.

Afin de poursuivre les actions mises en œuvre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la commune de Pabré :

- une nouvelle convention cadre de partenariat, reconduisant, pour une durée de trois ans, les champs d'intervention suivants :
  - l'appui institutionnel,
  - l'eau et l'assainissement,
  - l'éducation et la scolarisation,
  
- l'annexe à intervenir à la convention susvisée afin de préciser les actions envisagées pour l'année 2013, parmi lesquelles figurent, notamment, l'appui à la structuration de plusieurs services municipaux, ainsi que le lancement d'un recensement de la population de Pabré. Une partie de ces actions sera financée par le budget annexe de l'Eau, dans le cadre de l'application de la loi Oudin. Un cofinancement sera également sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Ministère des affaires étrangères.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'UNION SPORTIVE VIGENAL BASTIDE**

---

Le Conseil municipal approuve la mise à disposition, au profit de l'Union Sportive Vigenal Bastide, d'un local situé au stade de La Bastide, rue Detaille, moyennant une participation du club à hauteur de 50 % des abonnements et des consommations énergétiques.

En application de l'article L 2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une convention sera conclue à cet effet avec l'Union Sportive Vigenal Bastide.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PROJET EUROPEEN DE PROMOTION DU SPORT POUR LES SENIORS "FIT FOR LIFE" - PLAN DE FINANCEMENT**

---

En raison des animations qu'elle propose dans ce domaine, telles que les « Printemps Sportifs », la Ville de Limoges a été approchée par la Ville de Stuttgart en vue de participer au projet Fit For Life, visant à promouvoir le sport-santé pour les seniors, dans le cadre d'un programme de la Commission Européenne sur le sport.

En partenariat avec les villes de Stuttgart, Rotterdam, Varsovie, l'Université de Bologne et la Province espagnole d'Estrémadure, il s'agira ainsi de créer différents outils à destination de villes souhaitant développer des animations sportives en direction des seniors.

A cet effet, des expériences pilote seront mises en place au niveau local, suivies d'une évaluation au niveau européen puis de l'édition d'un plan d'action global, sous la forme de documents de recommandations.

La participation de la Ville sera engagée à hauteur de 32.999 € pour une période allant jusqu'au mois de mars 2014, dont 80 % seraient remboursés par des Fonds Européens, soit un reste à charge de 6.600 €.

Afin, notamment, de bénéficier d'un échange de savoirs avec les partenaires précités, le Conseil municipal :

- donne son accord à la participation de la Ville de Limoges au projet Fit For Life,
- autorise le Maire à solliciter les subventions attendues auprès de l'Union Européenne et à signer tout document s'avérant nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DIRECTION DES SPORTS - ORGANISATION DES  
MANIFESTATIONS "SPORTEZ-VOUS BIEN A LA MER" ET  
"LIMOGES CITE AVENTURE"**

---

**SPORTEZ-VOUS BIEN A LA MER - SEJOUR DU 15 AU 19 AVRIL 2013**

---

Dans le cadre des opérations menées par la Direction des Sports, le service des Activités Physiques et Sportives souhaite organiser, en collaboration avec la Direction de la Jeunesse, un séjour sportif autour de la pratique du kayak en milieu marin, ouvert aux jeunes âgés de 13 à 17 ans, qui se déroulera du 15 au 19 avril 2013, au centre de vacances de Saint-Trojan.

La participation par enfant sera de 31,65 € par jour pour les jeunes domiciliés à Limoges et de 44,90 € par jour pour les jeunes domiciliés hors de Limoges.

Les familles pourront bénéficier, le cas échéant, des aides de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse des Écoles et de Comités d'Entreprise.

Les inscriptions seront assurées par la Direction de la Jeunesse.

Le Conseil municipal donne son accord à l'organisation de ce séjour sportif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**OPERATION "SPORT POUR TOUS" - CHALLENGE LIMOGES CITE AVENTURE  
- DIMANCHE 30 JUIN 2013**

---

Le 30 juin prochain, la Ville organisera, au lac d'Uzurat, la huitième édition de l'opération « Sport pour Tous - Limoges Cité Aventure ».

Dans le cadre de cette manifestation, des parcours de défis sportifs, comportant trois niveaux de difficultés, seront proposés gratuitement à tout participant de plus de 6 ans, autour des activités grimpe d'arbres, VTT, slackline, free running et discogolf. Trois sessions de deux heures chacune seront organisées. Un tee-shirt sera remis à chaque participant.

La pratique du roller, des échasses, du VTT, ainsi que des jeux d'orientation, seront également proposés tout au long de la journée.

Les ateliers seront encadrés par des éducateurs de la Direction des Sports, en collaboration avec le mouvement sportif.

L'Association Départementale de Protection Civile de la Haute-Vienne sera également présente.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de cette manifestation, dont le coût pour la Ville est évalué à 7.000 €,
- autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir à cet effet entre la Ville et les associations sportives concernées ainsi que tout document nécessaire aux fins envisagées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HANDISPORT LIMOGES**

---

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions à l'association Handisport Limoges, club omnisports qui joue un rôle important pour le développement de la pratique sportive pour les personnes handicapées physiques sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et cette association pour la saison sportive en cours et, dans ce cadre, lui attribue une aide financière de 10.500 €, qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MANIFESTATIONS SPORTIVES - SIGNATURE DE DIVERSES CONVENTIONS**

---

### **ANIMATION SPORTIVE MCDO KIDS ET SPORT - VILLAGE LUDIQUE AU CHAMP DE JUILLET LE 18 MAI 2013**

---

La Ville de Limoges a été retenue par la société Alice Evénements pour accueillir une étape de la manifestation ludique et sportive « McDo Kids et Sport ».

Dans ce cadre, un parc ludique d'animation sera installé le 18 mai prochain au Champ de Juillet, afin de permettre aux enfants âgés de 5 à 12 ans de s'initier gratuitement, à travers différents ateliers, à la pratique du basket-ball, du judo, de l'athlétisme et du cyclisme.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec la société Alice Evénements, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette manifestation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ORGANISATION DU TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DU LIMOUSIN 2013 -  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CONVENTION AVEC  
LE COMITE D'ORGANISATION**

---

Du 20 au 23 août 2013, le Comité d'Organisation du Tour Cycliste International du Limousin organisera la 46<sup>ème</sup> édition du Tour Cycliste International du Limousin.

Le montant de la subvention allouée par la Ville à cet organisme pour l'organisation de cette épreuve nécessite la conclusion d'une convention définissant l'objet et les conditions d'utilisation de cette somme.

Cette convention précise également les obligations des parties relatives à l'accueil du départ de la 1<sup>ère</sup> étape entre Limoges et Rochechouart et de l'arrivée de la 4<sup>ème</sup> étape entre Bourgneuf et Limoges.

Le Conseil municipal :

- décide que le montant de la subvention municipale sera de 36.000 €,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité d'Organisation du Tour Cycliste International du Limousin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LES GENDARMES ET LES VOLEURS DE TEMPS"**

---

La prochaine édition de la course pédestre « Les gendarmes et les voleurs de temps », organisée chaque année dans les Monts d'Ambazac par l'association du même nom, aura lieu les 18 et 19 mai 2013.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville de Limoges contribuera à l'organisation technique de cette manifestation, par la mise à disposition de matériels et de décorations florales, pour un coût estimé à 5 680 € TTC,
- autorise le Maire à signer, à cet effet, une convention avec l'association « Les gendarmes et les voleurs de temps ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DESFFECTATION PARTIELLE DES LOCAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL MADOUMIER**

---

La Ville a engagé la procédure de désaffectation de l'usage scolaire de locaux situés au rez-de-chaussée haut de l'école élémentaire Marcel Madoumier, qui ne sont plus utilisés pour les besoins de l'enseignement public depuis plusieurs années.

Après instruction de la demande par les services de l'Inspection Académique et suite à l'avis favorable de M. le Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne, le Conseil municipal décide la désaffectation de l'usage scolaire des locaux précités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE  
LOGEMENT POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT**

---

Par arrêté préfectoral du 11 février 2013, le montant de l'indemnité de base versée aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction a été fixé, pour 2012, à 2 246,40 €.

Le Conseil municipal donne son accord à l'application de cet arrêté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT  
RELATIVE A LA PRESTATION INDEMNITE DE GARDE CRECHE SNCF**

---

Les crèches multi-accueil municipales accueillent, notamment, des enfants issus de familles relevant du régime spécial de la Société Nationale des Chemins de Fer.

A ce titre, et suite à une délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2008, une convention a été conclue avec la SNCF, définissant les modalités de sa participation aux frais de fonctionnement de ces établissements par le versement de la prestation « indemnité de garde de crèche » attribuée pour l'accueil régulier des enfants de moins de trois ans.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°2 à la convention susvisée, prenant en compte de nouvelles modalités de calcul de la participation allouée par la SNCF.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONTRAT LOCAL DE SANTE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ANIMATRICE ET LA MEDIATRICE SANTE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE**

---

Le Contrat Local de Santé de Limoges, signé le 13 octobre 2011 entre la Ville, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Centre Hospitalier Universitaire Dupuytren, le Centre Hospitalier Esquirol et la Préfecture de la Haute-Vienne, vise à réduire les inégalités territoriales de santé sur les Zones Urbaines Sensibles de La Bastide, de Beaubreuil et du Val de l'Aurence, ainsi que sur les quartiers du Vigenal et des Portes Ferrées.

Afin de faciliter le travail de proximité d'une animatrice et d'une médiatrice santé recrutées par le CHU, la Ville s'est engagée à fournir des locaux sur différents quartiers, pendant la durée du contrat.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le CHU de Limoges, prévoyant la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau au sein de la Maison de la Rénovation Urbaine du Val de l'Aurence ainsi que l'attribution ponctuelle de créneaux horaires pour l'utilisation des salles de réunion de la Maison des Associations de Beaubreuil et du Centre Social de La Bastide.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COLLECTIF 87 - SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT - ANNEE 2013**

---

Depuis plusieurs années, la Ville subventionne l'association Collectif 87, qui prépare des repas pour les personnes en situation de précarité accueillies au restaurant social « La Bonne Assiette ».

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 26.000 € à l'association Collectif 87,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA CITE DES JEUX - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2013**

---

La Ville subventionne, depuis plusieurs années, l'association « La Cité des jeux », qui propose le prêt de jeux et de jouets dans le cadre de sa ludothèque et réalise également des animations, sur site ou à l'extérieur.

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 31.000 € à l'association « La Cité des jeux »,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**N'ont pas participé au vote :**

Mme Sylvie DESPROGES-PEYROUX

Mme Marie-Paule BARRUCHE

**ESPACES VERTS - EXPOSITION 2013 - RESEAU  
D'EPIDEMIOSURVEILLANCE DANS LE DOMAINE VEGETAL -  
CONTRATS - AVENANT**

---

**DIRECTION DES ESPACES VERTS - EXPOSITION 2013 - CONTRATS DE  
PRESTATION DE SERVICE INTELLECTUELLE**

---

La Direction des Espaces Verts organise, chaque année, une exposition sur un thème particulier, dans l'un des jardins de la Ville.

Pour 2013, ce sont les parcs de la vallée d'Auzette qui ont été retenus, pour une exposition sur le thème du jardinage durable et de la ville nature.

En vue de la préparation de cette exposition, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats de prestation de service intellectuelle à intervenir avec deux artistes, M. Bruno Even et M. Marc Pouyet, pour la réalisation de créations Land art.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION TRIPARTITE D'ADHESION AU RESEAU  
D'EPIDEMIOSURVEILLANCE DANS LE DOMAINE VEGETAL DE LA REGION  
LIMOUSIN - AVENANT N° 1**

---

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Chambre Régionale d'Agriculture sont chargées de la mise en œuvre, au niveau local, du plan Ecophyto 2018, qui a notamment pour objet la structuration des réseaux d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal.

Suite à une délibération du Conseil municipal du 25 juin 2012, une convention est intervenue entre la Ville et les partenaires précités, afin de préciser les modalités de la participation du service municipal des Espaces verts à ce dispositif.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 1 à la convention susvisée, complétant ses dispositions en ce qui concerne, notamment, les modalités de résiliation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ETABLISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE BASSE  
TENSION SUR UNE PARCELLE MUNICIPALE SISE A LIMOGES 29, ALLEE  
MARCEL PROUST - CONVENTION AVEC ERDF**

---

Dans le cadre de la réhabilitation de logements appartenant à l'OPHLM, situés 52 à 58, rue Rhin et Danube, Electricité Réseau Distribution France a sollicité la possibilité d'établir une ligne électrique souterraine basse tension, sur une longueur de 6 mètres, sur une parcelle appartenant à la Ville sise 29, allée Marcel Proust.

Le Conseil municipal :

- autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité forfaitaire de 20 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir avec Electricité Réseau Distribution France.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ELECTRONIQUE**

---

Dans le cadre de la démarche de dématérialisation des procédures, la Ville envisage de procéder au remplacement du traitement manuscrit des infractions relatives au stationnement par un processus de verbalisation électronique.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat, pour le cofinancement de cette opération,
- à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec l'Etat ainsi que tout document s'y rapportant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES ET LIMOGES METROPOLE - APPEL D'OFFRES  
OUVERT - MARCHE A BONS DE COMMANDE - FOURNITURE ET POSE DE  
CLOTURES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la réalisation de travaux de réparation et de pose de clôtures d'alignement destinées à délimiter le domaine public routier.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Communauté d'agglomération au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par Limoges Métropole. Chaque membre du groupement s'assurera ensuite de l'exécution financière du marché pour les prestations le concernant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PORTAIL DU DOMAINE PUBLIC MUTUALISE - CONVENTION CONSTITUTIVE  
DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE**

---

La Ville va prochainement lancer une procédure en vue de la création d'un portail du domaine public mutualisé avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, ce qui permettra une gestion uniformisée de certaines données ainsi qu'une mise en commun d'informations.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes à intervenir, dans ce cadre, avec Limoges Métropole, confiant à la Ville la gestion de la procédure ainsi que la signature et l'exécution du marché à intervenir pour le développement de ce portail.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PARC AUTOMOBILE - ATTRIBUTION DE MARCHES - AVENANTS**

---

### **FOURNITURE DE CARBURANTS ET ACQUISITION DE CARBURANTS, DE PRESTATIONS DE PAIEMENTS AUTOROUTIERS ET DE SERVICES ASSOCIES AU MOYEN DE CARTES ACCREDITIVES - ATTRIBUTION DE MARCHES**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, un appel d'offres ouvert a été lancé en quatre lots, en vue de la fourniture de carburants et de l'acquisition de prestations au moyen de cartes accréditives.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie les 11 février et 7 mars 2013, a attribué :

- le lot n°1 : fourniture de gasoil pour les stations de distribution de la Mairie de Limoges à la société ALVEA SNC,
- le lot n°2 : fourniture de super sans plomb 95 pour les stations de distribution de la Mairie de Limoges à la société PICOTY,
- le lot n°3 : fourniture de gaz de pétrole liquéfié (GPL) au moyen de cartes accréditives dans les stations services de la commune de Limoges et sur le territoire national à la société PICOTY,
- le lot n°4 : fourniture de super sans plomb, de gasoil et d'additif pour système de réduction catalytique sélective (SCR), de prestations de paiements autoroutiers et de services associés au moyen de cartes accréditives à la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, renouvelable deux fois par périodes d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION DE VEHICULES POUR L'ANNEE 2012 - LOT N°14 - AVENANT N°1  
AU MARCHÉ**

---

Un marché a été conclu avec la société MIDI AUTO 87 pour l'acquisition de deux camionnettes Pick Up benne basculante, pour un montant de 46.624,16 € TTC.

Suite à une erreur matérielle, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant modifiant l'acte d'engagement relatif à ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION DE VEHICULES POUR L'ANNEE 2012 - LOT 20 - AVENANT N° 1  
AU MARCHE**

---

Un marché a été conclu avec la société Automobiles Alfred Boos pour l'acquisition de trois véhicules benne simple cabine, pour un montant de 82.153,86 € TTC accompagné de la reprise d'un véhicule Renault.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prenant en compte de nouvelles modalités concernant la reprise du véhicule précité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION DE PIÈCES DÉTACHÉES ET DE PNEUMATIQUES  
AUTOMOBILES - LOT 9 - ACQUISITION DE VÉHICULES POUR L'ANNÉE 2012 -  
LOTS 16 ET 18 - AVENANTS AUX MARCHÉS**

---

Deux marchés ont été conclus avec la société Les Grands Garages du Limousin pour l'acquisition de pièces de carrosserie et de deux véhicules.

Or, suite au rachat de l'entreprise, la dénomination de cette société est devenue GGL-Société de Distribution des Automobiles du Limousin, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir aux marchés susvisés, afin de prendre en compte ce changement de dénomination.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACCES AU SERVICE ADVISO - EDF - CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LA  
SOCIETE EDF**

---

Afin de faciliter le suivi des consommations en électricité de divers sites de la Ville, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la société EDF, un contrat renouvelant l'abonnement de la collectivité au service ADVISO, qui permet la consultation en ligne d'informations concernant les sites équipés de compteurs électroniques.

Le coût annuel de ce service comprend des frais d'accès pour 600 € H.T., ainsi que la somme de 2.760 € H.T. pour les 5 premiers sites et de 468 € H.T. pour le 6<sup>ème</sup> site prévus dans le périmètre initial de l'abonnement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PRESTATIONS INFORMATIQUES - GROUPEMENT DE COMMANDES - AVENANTS**

---

### **PLANS INTERACTIFS POUR LES SITES INTERNET DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE ET DE L'OFFICE DE TOURISME DE LIMOGES - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et l'Office de Tourisme pour la mise à disposition de plans interactifs sur leurs sites Internet.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un marché à procédure adaptée conclu par la Ville au nom du groupement, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 10.000 € H.T., pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE SYSTEME DE STOCKAGE DISQUES ET SAUVEGARDES EN  
LOCATION ET SERVICES ASSOCIES - MAINTENANCE DE MATERIELS  
INFORMATIQUES INSTALLES - AVENANTS N° 2 AUX MARCHES**

---

Deux marchés sont en cours avec la société Overlap pour :

- la fourniture de systèmes de stockage disques et sauvegardes en location,
- la maintenance de matériels informatiques installés.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 7 mars 2013, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants aux marchés susvisés, portant leur montant maximum :

- à 440.000 € HT concernant le premier marché, en raison de l'augmentation de la capacité d'un robot de sauvegarde,
- à 352.000 € HT concernant le second marché, afin de prendre en compte la continuité de la maintenance de divers matériels.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE MOBILIER POUR LA VILLE DE LIMOGES, LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, LE CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES - LOT N°6 -  
AVENANT N° 1 AU MARCHE**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes, un marché a été conclu avec la société LES MOBILIERS MMO pour la fourniture de matériel de gérontologie nécessaire aux services du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette société ayant fait l'objet d'une cession à la SAS MMO, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant, transférant ses droits et obligations à la SAS précitée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS POUR LES ECOLES DE  
LA VILLE DE LIMOGES - AVENANT N° 2 AU MARCHE**

---

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 7 mars 2013, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 2 au marché conclu avec la société RICOH pour la location et la maintenance de photocopieurs pour les écoles de la Ville, portant son montant annuel à 27.300,33 € TTC, en raison du remplacement de divers matériels.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX D'IMPRESSION D'AFFICHES - CONVENTION CONSTITUTIVE DE  
GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - SOCIETE D'EQUIPEMENT DU  
LIMOUSIN**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et la Société d'Équipement du Limousin, en vue de la réalisation de travaux d'impression d'affiches.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville, à l'issue duquel un marché à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 100.000 € H.T. sera conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SERVICES MUNICIPAUX - INDEMNISATION D'UN SINISTRE -  
ABONNEMENTS**

---

**PROPOSITION D'INDEMNISATION D'UN SINISTRE**

---

Le Conseil municipal accepte un dédommagement d'un montant de 3.492,32 € TTC, dans le cadre de l'indemnisation de la Ville suite à un sinistre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ABONNEMENTS ET PUBLICATIONS - SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS  
COMPLEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2013**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à contracter divers abonnements complémentaires nécessaires aux services municipaux pendant l'année 2013.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EMPLOIS  
BUDGETAIRES 2013 - AGENTS CONTRACTUELS - EMPLOIS  
RESERVES - CONVENTION AVEC LE CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION**

---

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES 2013**

---

Le Conseil municipal adopte le tableau des emplois budgétaires du personnel communal pour l'année 2013.

Ce tableau, qui entérine, notamment, les modifications rendues nécessaires par l'évolution des missions des services, établit les effectifs à 2.499 emplois.

Il manifeste, par ailleurs, la volonté de la municipalité de maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service public, notamment en procédant au remplacement des départs à la retraite.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PERSONNEL COMMUNAL - AGENT CONTRACTUEL - RECRUTEMENT**

---

Le Conseil municipal autorise le recrutement et fixe la rémunération d'un agent contractuel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS (REMUNERATION)**

---

Le Conseil municipal actualise la rémunération de trois agents contractuels.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**EMPLOIS ET REMUNERATIONS DES PERSONNELS CONTRACTUELS  
ARTISTIQUES, TECHNIQUES ET TECHNICO-ARTISTIQUES DE L'OPERA-  
THEATRE**

---

Le Conseil municipal actualise les conditions d'emplois et de rémunération des personnels contractuels artistiques, techniques et technico-artistiques de l'Opéra-Théâtre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DISPOSITIF D'ACCES AUX EMPLOIS RESERVES**

---

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil municipal autorise le Maire à mettre en œuvre le dispositif d'accès aux emplois réservés en faveur d'agents non titulaires, issu de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SUIVI DES COMITES MEDICAUX ET DES COMMISSIONS DE REFORME -  
CONVENTION AVEC LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA  
HAUTE-VIENNE**

---

En application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant le statut général applicable à la fonction publique territoriale, les centres départementaux de gestion peuvent désormais assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, les missions relevant du secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux.

Le Conseil municipal :

- approuve l'adhésion de la Ville de Limoges et de ses établissements publics de rattachement au Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne pour l'exercice des missions précitées, moyennant une contribution financière annuelle à hauteur de 0,06 % de la masse salariale,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE  
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DECISIONS**

---

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges pour la création d'un INSA Limousin**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges pour le maintien et le développement de la ligne POLLT, seule garantie d'une véritable desserte ferroviaire de tout le Limousin**

N' A PAS ÉTÉ ADOPTÉ

Ont voté pour les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. CLÉREMBAUX, Mme LAURIÈRE

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

- Mme BALANCHE, M. FOUBERT, Mme DUPUY-RAFFY, M. DAULIAC, Mme GASTALDIN

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. RODET, M. VAREILLE, Mme MANIGAUD, M. EBENSTEIN, M. DANIEL, Mme DESPROGES-PEYROUX, M. DEBRACH, Mme BARRUCHE, M. CHARLES, M. LEFORT, M. BOURDEAU, Mme BOURANDY, M. DESTRUHAUT, Mme ROTZLER, Mme TORTOSA, Mme TROUBAT, M. BARRET, M. LANFRANCA, M. SOUFFRON, M. GAILLARD, Mme MISME, Mme GAUTHIER, Mme BIARDEAUD, Mme DÉLIAS, Mme DIOP, M. CHABRELY, Mme NATHAN-DENIZOT, Mme BAUDU, M. FORST, M. MOWENDABEKA, M. BADOU, Mme NAJIM, Mme BEAUBATIE, M. ALMOSTER, M. REILHAC, Mme YILDIRIM, M. BOULESTEIX, Mme NADAM, M. COGNÉRAS, M. GAFFET, M. DUCOURTIEUX,
- M. GEUTIER, Mme GENTIL, M. GOURINAT, M. VIROULAUD,
- M. PAULIAT-DEFAYE, Mme BERRY, Mme RIVET.